

10 Faits divers & Justice

Lutte antidrogue à Bitam

Un dangereux récidiviste mis hors d'état de nuire



Photo : D.R.

La cavale de Romuald Sima Nguéma n'aura duré que quelques jours.

SCOM

Libreville/Gabon

ROMUALD Nguéma Sima vient enfin d'être rattrapé par les éléments de la brigade centre de gendarmerie de Bitam. Cet individu était activement recherché par les forces de sécurité depuis près d'un mois. Suspecté de "détention et de trafic de chanvre indien, violence et voies de fait", Nguéma Sima, un compatriote de 24 ans, présenté par les Officiers de police judiciaire (OPJ) comme extrêmement dangereux, médite actuellement sur son sort à la maison d'arrêt d'Oyem.

Le vendredi 15 juin 2018 aura été jour de malchance pour le trafiquant présumé. Ce jour-là, le véhicule qu'il a emprunté est

interpellé par les éléments de la brigade mobile d'Oyem. En procédant à la fouille de l'automobile, les limiers trouvent une forte quantité de chanvre indien dissimulée dans un sac de riz.

Sur ces entrefaites, Romuald Nguéma et son compagnon, un certain Calvin, sortent précipitamment du véhicule et prennent leurs jambes à leur cou.

C'est ainsi que le conducteur du véhicule, R.M.B et un passager répondant au nom de J-B.O.E. sont interpellés. Dans la même journée, les gendarmes de la brigade mobile d'Oyem rallient Bitam, le chef-lieu du département du Ntem, pour remettre les deux suspects à la disposition de leurs collègues. Mais le chauffeur fera savoir, au cours de son audition, que le colis appartient aux deux passagers en fuite.



Photo : SCOM/L'Union

Il attend désormais son procès à la prison centrale d'Oyem.

SUBTERFUGE• Un mois plus tard, le mercredi 4 juillet, sieur Nguéma Sima, persuadé que l'oubli a fait son œuvre, sort de sa cachette. Le voilà traînant au carrefour Mbatoua, dans la commune de Bitam. Malheureusement pour lui, les gendarmes ne l'ont pas oublié. Il est donc neutralisé. En se prêtant aux questions des agents à la brigade de gendarmerie, le mis en cause nie les faits. Profitant de ce que son compagnon Calvin est toujours en fuite, il confie aux enquêteurs que le sac de drogue saisi par les gendarmes d'Oyem appartient plutôt à ce dernier. Prolixe, il explique qu'il n'a fait qu'accompagner Calvin dans un village situé entre Bitam et Meyo-

Kyé, ne sachant pas que celui-ci s'y rendait pour s'approvisionner en chanvre indien.

Sauf que sa version des faits est loin de convaincre les Officiers de police judiciaire (OPJ), qui décident de déférer le suspect devant le procureur de la République près le tribunal de première instance d'Oyem. Mais le suspect, qui n'a pas du tout l'intention d'aller en prison, use de subterfuge pour tenter de s'évader de sa cellule. Pour ce faire, il feint une envie soudaine de vouloir boire de l'eau. Alors que le pandore de garde est sur le point de satisfaire à sa demande, le gardé à vue sort un numéro dont lui seul à la secret, pour le déstabiliser. Heu-

reusement sans succès. "N'eut été la présence d'autres gendarmes dans les locaux de la brigade, il se serait fait la belle", confie une source proche de la direction des investigations de la gendarmerie de Bitam.

En consultant leurs banque de données, les gendarmes découvrent que c'est la deuxième fois que le présumé trafiquant de drogue tentait de déjouer la vigilance des OPJ lors de sa garde à vue. La première fois, c'était en 2017. Alors qu'il se trouvait aux arrêts pour les mêmes faits, Romuald Nguéma Sima avait simulé une crise d'estomac. Ce n'était en réalité qu'une ruse pour s'échapper.

Escroquerie à Franceville

Un suspect sous les verrous

D.K.

Franceville/Gabon

BEN Jonathan Okouma, alias Lewis, Gabonais âgé de 27 ans, est dans le collimateur de la justice. Le Ministère public, qui le soupçonne de gagner sa vie en escroquant et en dupant de paisibles citoyens, l'a placé récemment sous mandat de dépôt à la prison centrale de Franceville.

Il y a un mois, le jeune homme emprunte un taxi pour faire des courses. Comme il a besoin que le véhicule soit à sa disposition pour un temps, il propose au conducteur la somme de vingt mille francs en guise de location. Marché conclu. Mais après ses emplettes, Ben Jonathan Okouma demande au taximan de s'arrêter, feignant une urgence. Profitant d'un moment d'inattention du conducteur, il prend la poudre d'escampette. Quelques jours plus tard, il est reconnu par le chauffeur de taxi qui, aidé de



Photo : D.R.

Ben Jonathan Okouma, en voulant fuir les policiers, a fait un accident.

personnes de bonne volonté, l'amène à la Police judiciaire. Pour influencer les agents, Okouma se fait passer pour un militaire.

Vérification faite, il n'en est rien. Par la suite, voyant que l'étau se resserre autour de lui, il exprime le besoin d'aller se



Photo : N.O./L'Union

Il médite sur son sort à la prison centrale de Franceville.

soulager. Mais l'agent qui accompagne Okouma est trop tendre pour lui. Il s'évanouit à nouveau dans la nature.

RATTRAPÉ PAR LA POLICE• Une fois libre de ses mouvements, il reprend avec ses vieilles habitudes. Ainsi, le lendemain de son évasion, il roule dans la farine le propriétaire d'un véhicule nommé Koné Karim, puis s'enfuit avec l'automobile de ce dernier. C'est au domicile de sa petite amie, au quartier Derrière-le-Masuku, que l'individu est repéré par les agents de police à ses

trousses. Mais au moment de son interpellation, il démarre en trombe et finit sa course folle contre le mur d'une habitation. Détruits, le capot de la voiture et le mur de la maison!

Appréhendé et conduit au poste, Ben Jonathan Okouma a été placé en garde à vue. Au terme de l'enquête préliminaire, il a été présenté devant le procureur de la République. Après audition, le juge d'instruction, l'a inculqué pour, entre autres, « escroquerie, vol de véhicule, usurpation d'identité. »

Faits d'ailleurs

Il découvre sa femme et son amant morts dans le garage après une relation sexuelle

Kahali Johnson est rentré chez lui à Newark (Etats-Unis). Il a tenté d'ouvrir son garage situé dans le sous-sol de sa résidence. Mais, à l'intérieur, il a découvert le corps sans vie du garagiste de sa femme. Puis, juste à quelques mètres de lui, gisait le cadavre de son épouse Tameka Hargrave. Les secours n'ont pu que constater les deux décès. Le garagiste et Tameka étaient amants. Ils sont morts juste après avoir eu une relation sexuelle. Les deux victimes sont mortes d'une intoxication au monoxyde de carbone.

Il arrache l'oreille de son voisin avec les dents car sa femme a rayé sa voiture

Une altercation a éclaté entre deux voisins à Meyzieu, près de Lyon (France). L'un d'eux reprochait à la femme de l'autre d'avoir rayé sa voiture. Un rendez-vous a été fixé entre les trois protagonistes sur un parking pour des explications. Mais, rapidement, le ton est monté. Le propriétaire de la voiture a fini par gifler la jeune femme. Le compagnon a alors tenté de s'interposer. Fou de rage, son adversaire s'est jeté sur lui et lui a mordu l'oreille gauche tellement fort, qu'il lui en a arraché une partie. Opérée, la victime s'est vue prescrire une ITT de 10 jours. L'auteur des coups, placé en garde à vue, a reconnu les faits.

Une handicapée violée à la piscine publique

À la piscine municipale de Condom (France), une adolescente de 16 ans, qui souffre de déficience mentale, était en train de se baigner lorsqu'elle a été abordée par un homme. Ce dernier lui a posé des questions sur sa scolarité, lui a demandé son adresse, avant de se livrer à des attouchements sexuels. Puis, un peu plus tard, il l'a à nouveau accostée alors qu'elle était allongée sur sa serviette et la victime a accepté de le suivre dans les vestiaires. Puis le prédateur l'a violée dans les douches. Alertés par les cris de la victime, des témoins ont pénétré dans la cabine de douche et ont séparé l'agresseur de la jeune fille. Le suspect a été interpellé par les gendarmes, placé en garde à vue et mis en examen pour viol aggravé.

Rassemblés par JNE